



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Marilene DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - FRANCOISE VADA - Patricia ALUNNO

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_10

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- CANTINE SCOLAIRE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire expose à ses collègues que depuis la rentrée scolaire, un travail a été effectué avec les conseils d'école afin d'apporter des améliorations au règlement intérieur de la cantine. Ces améliorations portent notamment sur la désignation d'un référent cantine au sein du personnel communal, référent pouvant être le lien entre les parents et l'autorité communale.

Le projet de règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

AR Prefecture

006-210601639-20220114-D2022_10-DE

Reçu le 18/01/2022

Publié le 18/01/2022

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire ~~entendu et après en avoir délibéré, décide :~~

- d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée par 17 (dix-sept) voix pour et 1 (une) voix contre (Élise FERRARI)

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :